



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon, Québec, GOT 1X0
Tél. : (418) 620-5010/ Fax : (418) 620-5011

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
ET GREFFIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, **QUE :**

CONSIDÉRANT LES ALINÉAS 2 À 4 DE L'ARTICLE 48, DE LA *LOI SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE*, LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON TIENDRA UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LUNDI LE 4 NOVEMBRE 2019 À 19 H 30 AU 225 RUE SAINT-LÉON, CELLE-CI PORTERA SUR LE SUJET SUIVANT :

RÈGLEMENT - 244

**AUTORISANT LES VÉHICULES TOUT-TERRAIN À CIRCULER SUR LES RUES
MUNICIPALES**

TOUS LES CITOYENS INTÉRESSÉS PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT POURRONT S'Y FAIRE ENTENDRE.

IL EST À NOTER QUE LA MUNICIPALITÉ RECEVRA ÉGALEMENT LES COMMENTAIRES ÉCRITS PORTANT SUR CE PROJET DE RÈGLEMENT JUSQU'AU 19 NOVEMBRE 2019.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AU BUREAU MUNICIPAL SITUÉ AU 502 RUE SAINT-LAURENT À SAINT-SIMÉON, PENDANT LES HEURES RÉGULIÈRES D'OUVERTURE.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON CE
SEIZIÈME (16^e) JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2019.

Gérald Bouchard

Directeur général / Secrétaire-trésorier adjoint / Greffier